

Les deux types de certifications

Certification : résultat d'un processus de vérification d'une maîtrise professionnelle (évaluation des acquis).

Les certifications attestent de la possession de savoirs et/ou de savoir-faire, obtenus par la formation ou par l'expérience. Elles sont matérialisées par une attestation officielle établie par une instance légitime, selon un processus qui en garantit la fiabilité.

Les certifications sont identifiées par la CNCP



1- Enregistrées dans le RNCP = certifier une qualification

- Diplômes d'Etat

Délivrés par les ministères

- Titres professionnels

Délivrés par des organismes de formation publics ou privés

- CQP (Certificat de qualification professionnelle)

Délivrés par une branche via sa CPNEF

Modalités d'enregistrement :

- 1) de droit pour les diplômes d'Etat, après validation de la CPC (Commission professionnelle consultative) du ministère concerné et publication des arrêtés
- 2) sur demande pour les titres professionnels et CQP, via un dépôt de dossier et examen par la CNCP

2- Recensées dans l'inventaire ◀ NOUVEAU = certifier les compétences transversales

- Catégorie A – Obligations réglementaires

Certifications exigées par le droit et/ou la réglementation pour exercer un métier ou une activité

Ex : habilitations, permis, brevets, aspects liées à la sécurité...

- Catégorie B - Normes de marché

Certifications visant un domaine spécifique, exigées ou jugées indispensables par l'employeur, bien que non obligatoires sur le plan réglementaire

Ex. : domaines de l'informatique, des langues...

- Catégorie C – Utilité économique ou sociale

Certifications qui contribuent à la qualification ou favorisent le maintien dans l'emploi, visant un ensemble homogène de compétences, mobilisables dans une ou plusieurs activités professionnelles

Ex. : normes qualités, tutorat...

Autorités pouvant demander le recensement :

Ministères / organisations représentées à la CNCP / CPNEF

CNCP : Commission nationale de la certification professionnelle

RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles

CPC : Commission professionnelle consultative